

## C.A. du **25/01/2020** de la S.R.B.

**Présents** : Hervé Pierre, Stéphane Aubet, Renaud Cochard, Franck Gousseau, Hervé Huguet, Jean-François Lambourg, Gauthier Guilbaud.

**Absents excusés** : Jean-Yves Marotine, Jean-Marc Pennarun, Aurélien Michel.

### **Ordre du jour**

Règles à suivre dans la prise de décision et la formulation de propositions.

Rôles du CA et du Président dans la validation de la communication.

Embauche Agent Administratif

Encadrement

Trombinoscope

VRC

Téléthon 2020

Divers...

1. Le Président rappelle que le Conseil d'Administration de la SRB a pour rôle de gérer l'association, d'exécuter les résolutions de l'AG, d'élaborer des propositions, d'en discuter et de les valider ou non. C'est la seule instance de décision.

Dans la mesure où la responsabilité du Président en tant que personne morale vis à vis des tiers est engagée, le CA et son Président doivent être informés des initiatives de chacun de ses membres.

En ce qui concerne le **compte-rendu du CA**, s'il n'est pas satisfaisant, les membres du CA demandent les rectifications qu'ils jugent nécessaires et le Secrétaire le modifie en conséquence. Ce compte-rendu est ensuite validé **par mail**, par chacun des membres du CA dans un délai **d'une semaine**.

En ce qui concerne la **newsletter** dont la fréquence de publication est plus importante, de la même manière, elle sera soumise aux membres du CA qui devront la valider par mail, dans un **délai de 48 heures**. **Passé ce délai, celle-ci sera considérée comme validée.**

2. **Laureline ROCHAIS** a été embauchée comme Agent Administratif en CDI à compter du **10/02/2020**.

Hervé P, Franck G, Renaud C, Gauthier G et Hervé H sont chargés de finaliser la fiche de poste.

3. Clément BELLEIL ne rejoindra pas l'équipe d'encadrement cette année. Il sera remplacé par **Hugues BARNERON** à compter du 14/04/2020.

Cela pose quelques difficultés car Hugues est Moniteur Fédéral mais pas BE.

À ce titre, il ne peut pas encadrer de groupes si un BE n'est pas présent sur le site.

La présence de Laureline à l'accueil devrait pouvoir libérer du temps d'encadrement pour Gauthier et, ainsi, remédier au problème.

4. **Un trombinoscope des membres du CA** sera affiché à l'accueil. Jean-François rappelle qu'il attend les photos de ses petits camarades.

5. Afin de faciliter la communication entre les membres de la SRB, Stéphane propose d'utiliser **trombino.fr**.

Il s'agit, pour les membres volontaires, d'apparaître sur un trombinoscope virtuel et sécurisé en y insérant une photo, ses nom et prénom et, éventuellement, une adresse mail et un numéro de téléphone. Ces données ne seront accessibles qu'aux membres inscrits et uniquement dans la mesure **où ils en autorisent le partage**.

Le coût pour la SRB sera de 96 € / an.

Le dispositif est adopté pour cette année par 5 voix pour et 1 contre.

## 6. Voile Radio Commandée

Suite à l'abandon de l'option "ponton", Franck, Jean-François et J Prieur de la Mairie se sont réunis. La pose de 2 marches en bois sur des platines amovibles fixées à la jetée paraît être une solution mieux adaptée. Pendant l'été et lorsque cet emmarchement n'est pas utilisé, l'équipement peut être facilement démonté et stocké dans nos locaux.

Le principe d'une participation de la Municipalité à hauteur de 500€ semble acquis. Le CA et la Mairie attendent un devis de la société Ardois pour validation.

Afin d'en compléter le financement, le CA sollicitera une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique via le Comité des Sports et ce, du fait de notre appartenance à la CDESI.

La 1<sup>ère</sup> régata de la Ligue pourrait avoir lieu dès septembre 2020.

7. L'association **MarcheRetz vous** contre le cancer, organisera des parcours de marche au profit de la Ligue contre le Cancer, **le dimanche 6 septembre 2020**. Le départ et l'arrivée se feront devant la SRB. D'autres associations berneriennes participeront.

Il serait bon qu'un maximum de membres soit présent lors de cette manifestation.

**La SRB pourrait proposer une "location" paddle et kayak lors de cette manifestation et reverser le bénéfice à la ligue contre le cancer.**

**Toutefois, Gauthier doit vérifier s'il y a nécessité que cette opération soit encadrée par une personne diplômée. En fonction de la réponse, le CA examinera les différentes solutions pour proposer cette animation.**

**Lors de la prochaine réunion de préparation de « Marcheretz-vous », Jean-François tiendra informés les organisateurs de l'avancée de la réflexion au sein de la SRB.**

8. Jean-François propose d'inscrire la SRB dans le **réseau local WIKER**.  
L'objet de ce dispositif gratuit est de créer du lien en communiquant sur la vie locale et les événements associatifs importants.  
Afin d'améliorer la visibilité de la SRB, le CA valide cette inscription.
9. Les Galettes Saint Michel ont la possibilité, dans une certaine mesure, de sponsoriser notre activité moyennant le montage d'un dossier convenable, validé ensuite par leur Direction.  
Certains membres du CA sont partisans d'un partenariat avec cette entreprise afin d'améliorer les finances du Club. D'autres se demandent s'il convient de transformer les bateaux et les stagiaires en panneaux publicitaires.  
Dans la mesure où les finances sont saines, le CA choisit plutôt de favoriser un **sponsoring local** et un partenariat ponctuel lors des régates, de la journée porte ouverte, etc... sous forme de lots, biscuits, banderoles, affiches ou autres.  
Aurélien est chargé de monter le dossier de partenariat "ponctuel" avec Les Galettes Saint Michel.
10. Nous sollicitons le Conseil Départemental afin d'obtenir des **stickers à coller** sur les bateaux que le Département cofinance. Jean-François suit le dossier.
11. **Le gobelet réutilisable**, est une alternative au gobelet jetable traditionnellement utilisé sur les événements publics ou privés.  
  
La SRB va acheter un lot de gobelets réutilisables et proposent **d'organiser un concours de dessin** auprès de l'école de La Bernerie afin que les enfants créent la décoration de ces écocup  
L'objectif est bien sûr de supprimer le plastique à usage unique mais aussi d'améliorer la visibilité de la SRB auprès des enfants de La Bernerie et de leurs parents.  
**Hervé P doit proposer le projet à la Directrice de l'école pour validation.**
12. Le **Téléthon** aura lieu les 5 et 6 décembre 2020.  
Cet événement fédère les associations locales. La SRB ne peut pas rester à l'écart et y participera.  
Si les conditions météo le permettent, nous proposons d'organiser des **baptêmes en char**, le **samedi 5 décembre 2020** de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.  
Des bénévoles seront les bienvenus pour l'accueil du public et l'organisation de l'activité.
13. Rappel : La licence FFV assure les licenciés en ce qui concerne les activités sur l'eau. **Par contre, vous devez assurer votre bateau sur le parc.**  
Moyennant **3€** et en cochant la bonne case sur le site de **la FFV**, vous assurez votre bateau pour tout dégât causé à un tiers sur le parc.  
Quel que soit votre assureur (FFV ou autre), **vous devez fournir** au Chef de

Base **une attestation de couverture du risque** "Responsabilité Civile Hors Navigation".

14. Le règlement de la SRB stipule que les bateaux doivent être démâtés, en fin de saison, le butoir étant "la journée démâtage". Cette année, il s'agissait du 23/11/2019.

À ce jour, des bateaux mâtés sont encore sur le parc, posant des problèmes de sécurité et obligeant des membres du CA à venir vérifier les amarrages.

À l'issue de cette nouvelle saison, si des bateaux restent mâtés après le **11/12/2020**, leurs propriétaires seront exclus de la SRB.

15. **Un ordinateur portable** doit être remplacé. Renaud a présenté un devis de 414 € pour un ordinateur reconditionné par une entreprise de réinsertion et garanti 6 mois.

Le CA va comparer ce devis avec les prix du neuf pour un matériel équivalent avant de décider.

Pour le CA de la SRB

Son Secrétaire

H HUGUET

**Prochain CA : samedi 7 mars 2020 à 10h00**